

CONSTRUIRE LA CULTURE DE L'APAISEMENT

Les réussites de la médiation à l'école

LES IMPACTS POSITIFS de la médiation à l'école

Éléments issus du **rapport d'évaluation**
du cabinet TransFormation

Baisse du harcèlement et des conflits entre élèves, développement de leurs compétences psychosociales, meilleure estime de soi, conjugués à une scolarité améliorée et à une plus forte implication parentale, la Médiation à l'école, ça marche ! Les résultats de l'évaluation du dispositif menée entre 2019 et 2022 sont là pour nous le démontrer. Le projet fonctionne, il produit des impacts durables dans de très nombreux domaines. Il nous revient désormais à tous : État, collectivités locales, partenaires, acteurs de la médiation de concrétiser ce succès en pérennisant le projet «Médiateur à l'école» et les postes de médiateurs développés. Construisons ensemble, et dès le plus jeune âge, la culture de l'apaisement et faisons-la rayonner dans les écoles et quartiers de la République !

Xavier Rochefort,
président de France Médiation

DES ÉLÈVES
PLUS CONFIANTS

UN CLIMAT SCOLAIRE
PLUS APAISÉ

DES PARENTS
PLUS IMPLIQUÉS

DES PROFESSIONNELS
PLUS SEREINS

ET BIEN D'AUTRES IMPACTS ENCORE...

Les résultats présentés sont issus d'une étude de grande ampleur sur les impacts du projet Médiateur à l'école, conduite entre 2019 et 2022 par le cabinet d'études *TransFormation*. Cette analyse met en lumière les nombreux bénéfices directs et indirects de l'action du MAE pour les enfants et leur entourage familial, pour la communauté éducative et pour les territoires qui ont déployé ce projet.

IMPACT N° 1 :

UN CLIMAT SCOLAIRE PLUS APAISÉ ET UNE RÉDUCTION DES VIOLENCES

Professionnel de la relation, le MAE agit pour prévenir, désamorcer et gérer les situations conflictuelles. À l'écoute des besoins et des émotions, il travaille pour restaurer la relation entre les élèves et les accompagne dans la résolution de leurs propres conflits. Les enseignants constatent une baisse des bagarres et violences, et les résultats sont particulièrement encourageants dans la prévention du harcèlement.

40 %

des élèves

affirment avoir déjà vécu une situation dans laquelle le MAE a évité que cela dégénère (en bagarre, en insultes...)

Parmi les élèves qui manquaient de confiance en eux avant de connaître leur MAE,

81 %

déclarent avoir gagné en confiance en soi.



IMPACT N° 2 :

UNE AMÉLIORATION DE L'ESTIME DE SOI

Le MAE adopte une posture d'écoute, propose un espace de dialogue et d'expression. L'enfant est considéré comme un individu à part entière. L'action du MAE contribue au développement des compétences psychosociales, valorise les potentiels et agit sur le sentiment de fierté.

IMPACT N° 3 :

DES PARENTS DAVANTAGE IMPLIQUÉS ET QUI SE SENTENT RECONSIDÉRÉS

La médiation à l'école a également des retombées positives sur l'implication des parents, par «l'aller vers» du MAE, par un travail sur les représentations pour dénouer les incompréhensions et (re)tisser le lien avec l'école et les équipes éducatives. Le MAE, par son écoute et son observation, peut détecter des situations délicates ; il met les parents en lien avec les partenaires compétents.



84 %

des familles

déclarent que le MAE les a aidé à comprendre le fonctionnement de l'école ou du collègue.

LES CONDITIONS

D'UNE MÉDIATION À L'ÉCOLE EFFICACE :

- Le **professionnalisme de l'intervention** : la qualité du projet repose sur la formation du médiateur et de son encadrement par sa structure de médiation sociale
- L'**intégration du médiateur dans l'équipe éducative** et l'articulation de ses missions en complémentarité avec celles des autres professionnels scolaires
- Le **partenariat avec les acteurs locaux**, entre professionnels intervenant à l'extérieur et à l'intérieur des établissements (partenaires des territoires, associations), afin de contribuer à la continuité éducative
- La **pérennité du dispositif et l'ancrage durable du médiateur dans le territoire et l'établissement**, pour un travail de prévention et d'éducation citoyenne

COMMENT DÉVELOPPER LA MÉDIATION À L'ÉCOLE SUR VOTRE TERRITOIRE ?

Le projet « Médiateur à l'école » est piloté par France Médiation et géré localement par une structure spécialisée en médiation sociale. Chaque dispositif local s'inscrit dans une dynamique partenariale associant l'ensemble des parties prenantes (État, collectivités, DSDEN, établissements scolaires). Cette coopération permet de prendre en compte les spécificités de chaque site, d'adapter le dispositif aux priorités d'action des acteurs, et offre au médiateur une compréhension fine de son écosystème d'intervention. France Médiation accompagne le déploiement du projet autour de trois dimensions : sa mise en place opérationnelle, la professionnalisation de la structure locale de médiation, et la valorisation des réussites du dispositif. Le projet a vocation à s'inscrire durablement dans les politiques publiques locales répondant aux enjeux de réussite, d'éducation à la citoyenneté et d'émancipation des enfants et adolescents.

France Médiation est une association nationale qui mène des actions en faveur de la promotion, de la valorisation, du développement et de la reconnaissance du secteur professionnel de la médiation sociale.



CONTACT

Tél. : 01 55 03 00 85

Mail : mae@francemediation.fr

Le projet «Médiateur à l'école» bénéficie du soutien financier de :

LE MAE C'EST QUOI ?

Depuis 2012, France Médiation pilote le projet Médiateur à l'école (MAE) dans le cadre d'un partenariat interministériel. Aujourd'hui, le dispositif compte **197 médiateurs à l'école**. Chacun d'eux se voit attribuer un « site scolaire », composé d'un collègue et d'une ou deux écoles. La mission de ce professionnel est de développer l'utilisation des principes et des outils spécifiques de la médiation sociale au service de trois objectifs majeurs : la prévention et la gestion des violences et du harcèlement, la lutte contre le décrochage scolaire, et le développement des comportements citoyens et d'une culture du dialogue.

Pour

76 %

des membres de l'Éducation nationale,

les enfants accompagnés par le MAE respectent davantage les règles

IMPACT N° 4 :

UNE SOCIABILITÉ ACCRUE

Les enfants acquièrent une capacité accrue de réflexion sur leurs propres comportements, gagnent en autonomie, et développent des relations amicales plus saines et sereines.

Et ce bénéfice est encore plus complet et plus marqué pour les enfants qui s'engagent dans l'apprentissage et la mise en œuvre de la **Médiation par les pairs**, en appliquant les principes déontologiques du MAE (impartialité, libre adhésion, confidentialité, autonomie/ responsabilité, non-jugement). C'est ainsi une formidable école de la citoyenneté pour ces jeunes médiateurs et elle contribue à un changement de comportement face à la violence pour l'ensemble des élèves.

IMPACT N° 5 :

UNE SCOLARITÉ AMÉLIORÉE

Ambiance apaisée, meilleures attentions, la médiation à l'école porte également ses fruits en termes de réussite scolaire. Les élèves sont plus assidus, plus disponibles en classe et abordent plus sereinement leur scolarité.



68 %

des membres des équipes éducatives

déclarent que les élèves accompagnés par le MAE s'impliquent davantage dans leur scolarité.

80 %

des enseignant·es

et 60 % des autres membres de l'équipe éducative ont remarqué qu'il y a moins de violences physiques aux abords de l'établissement.

IMPACT N° 6 :

DES EFFETS EN DEHORS DU COLLÈGE OU DES ÉCOLES

L'action du MAE se diffuse au delà des établissements. Elle s'inscrit dans une continuité territoriale - de l'école au quartier d'habitation, en coopération avec les partenaires du territoire.

ET D'AUTRES IMPACTS COMPLÉMENTAIRES :

Le recentrage des enseignants sur leur cœur de métier, une amélioration des liaisons entre école élémentaire et collège, une meilleure prise en charge des élèves ayant des problèmes de comportement, de meilleures relations entre les équipes éducatives et les élèves, une ouverture des établissements scolaires au territoire et aux partenaires du quartier, etc.